

COLLOQUE DU CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

**LA RELIGION ET L'ETAT
EN FRANCE ET EN GRANDE-
BRETAGNE**

LONDRES, 9 et 10 FEVRIER 2005

SOMMAIRE

➤ Avant propos	3
➤ Résumé des perspectives communes et des pistes de recherche	5
➤ Rapport	
- Aperçus historiques des situations française et britannique	7
- Quel rôle (s'il y en a un) les communautés religieuses devraient-elles jouer dans la vie nationale et le fonctionnement de l'Etat ?	9
- Jusqu'à quel point les gouvernements devraient-ils s'engager avec les organisations religieuses ?	13
- Perspectives d'avenir	18



Annexes :

➤ Liste des participants	24
➤ Ordre du jour	27

Ce rapport a été rédigé par Maurice Fraser, *Fellow at The London School of Economics*, membre de la Section britannique du Conseil franco-britannique

AVANT-PROPOS

Il est des conférences qui se réunissent pour aborder des problèmes épineux et hautement spécifiques de politique générale. Le sujet est proposé d'emblée. La discussion est claire, mais trop souvent, les décisions ont déjà été prises, ailleurs et dans le secret.

Puis il y a des réunions d'experts dont le but est de résoudre des problèmes de société et de gouvernance à plus long terme et plus structurés. Leur utilité se mesure non seulement aux propositions concrètes qu'ils formulent, mais à leur capacité à éclairer un problème parfaitement perçu, mais seulement survolé. Elle se mesure également à leur contribution au développement et à l'avancée d'un débat national.

La discussion pendant ces 2 jours releva définitivement de la deuxième catégorie, mais avec, en arrière-plan, ce ton de gravité dont semblent empreintes toutes les discussions sur l'identité nationale et la cohésion sociale, depuis le 11 septembre. Tous les participants s'exprimèrent en fonction de leur expérience et de leurs très différents points de vues sur ce sujet éminemment sensible des relations Eglise-Etat. Il ne s'agissait pas seulement de commentateurs mais de praticiens.

Sur un sujet qui souvent engendre de sentencieuses abstractions, la discussion sembla (au participant non-expert, mais attentif, que je suis) remarquablement structurée et pertinente, aiguisée par les similitudes d'expérience nationale entre Britanniques et Français, autant mises en valeur que leurs différences, mais que l'on peut répéter : transition entre statut impérial et société multiethnique et multiconfessionnelle ; tradition bien enracinée d'autorité publique centralisée ; tensions latentes et parfois visibles, générées par l'exclusion sociale, spécialement dans et autour des grands centres urbains ; traditions d'engagement, actif et parfois malaisé dans le monde et dans le monde musulman en particulier.

Ces éléments sont généralement perçus comme une complication pour la recherche de nouvelles formes d'identité, reflétant la diversité de nos sociétés, tout en réussissant la synthèse de tant de différences à l'intérieur d'un système national contraignant, qui exige l'adhésion de tous les citoyens.

Le défi devient encore plus difficile dans un contexte européen, dans lequel la vocation explicitement judéo-chrétienne a été rayée du Traité Constitutionnel de l'Union européenne, mais où le projet de l'éventuelle entrée de la Turquie suscite de profondes questions existentielles sur l'identité européenne.

Le plus frappant fut peut-être le sentiment de malaise entre les participants britanniques et français, sur les orientations de leur pays respectif. Du côté

britannique, il y avait un très réel sentiment qu'il fallait revoir la politique du « laissez-faire » : le multiculturalisme nécessiterait une révision à la lumière d'une plus grande conscience de ce problème, qui non seulement mine la cohésion sociale et la solidarité avec le projet national, mais également compromet les chances de vie de certaines minorités ethniques et religieuses par une « ghettoïsation » progressive.

Pour leur part, beaucoup de Français reconnurent avec sincérité ce qu'ils percevaient comme des faiblesses dans leur modèle de citoyenneté résolument laïc et intégrationniste, si différent des critères britanniques. Ne pourrait-on maintenir la tradition française de laïcité avec un peu moins de juridisme, et un peu plus de souplesse ?

La discussion s'élargit de manière fructueuse. Les Britanniques soulignèrent la participation spécialement active à la vie communautaire des groupes religieux ; tandis qu'une majorité de Français cherchaient à élucider et adapter les principes de tolérance, de raison, et de respect à nos sociétés modernes si hétérogènes .

La discussion s'orienta vers la conclusion qu'une relation Eglise-Etat, revue et modernisée pouvait combiner ces deux aspects. Il faudrait les relier à un modèle de société dans laquelle les religions, tout en répondant aux besoins spirituels, joueraient un rôle d'intégration plus large. Ce rôle dans la société exige des règles précisant les droits et les devoirs de chacun, basées sur le principe de respect mutuel, et donnant aux institutions religieuses les seuls privilèges accordés par la tradition nationale –le tout soumis à l'autorité finale d'un Etat neutre et volontairement non-confessionnel.

Le colloque se termina par un large consensus sur l'organisation future de semblables rencontres. Des idées avaient été développées, des expériences nationales comparées, et des éléments de langage commun recherchés. Mais le travail ne faisait que commencer.

RESUME DES PERSPECTIVES COMMUNES ET DES PISTES DE RECHERCHE

Les participants français et britanniques se mirent d'accord sur les points suivants :

Les relations entre les religions et l'Etat

Il n'est pas souhaitable pour l'Etat de privilégier –par des moyens légaux ou fiscaux– quelque groupe confessionnel ou quelque communauté que ce soit au sein de la société. Le même principe s'applique aux écoles confessionnelles. Toute perception de favoritisme envers des groupes isolés risque d'encourager la ségrégation et le sectarisme, en même temps que le ressentiment envers la société.

Il faut redéfinir le comportement de l'Etat et sa capacité à formuler l'attitude à avoir envers les groupes religieux très ostentatoires, qui souhaitent se mettre en marge de la société. Il est important de décourager le particularisme ou l'ostracisme délibéré des groupes confessionnels très fermés dans la communauté.

Une information et une formation spéciales destinées aux enseignants, aux professions médicales et juridiques permettrait de développer le concept de « civilité ».

Le défi pour les groupes confessionnels et les législateurs est de construire un domaine public dynamique, neutre envers ses membres tant séculiers que religieux, et dans lequel toutes les communautés pourraient s'exprimer, au bénéfice de l'ensemble.

Education et connaissance des autres religions

Il est souhaitable d'introduire l'étude des sciences religieuses dans les programmes scolaires nationaux des écoles secondaires, à condition que celle-ci soit rigoureuse, basée sur l'évidence, et concentrée sur les analyses de textes, y compris les textes-clés sacrés des différentes religions.

Davantage d'information et de formation devraient être mis à disposition des personnels des écoles et des hôpitaux, dans le but de décourager l'intolérance religieuse.

Pour la société dans son ensemble, il est indispensable d'améliorer la compréhension de l'Islam.

En France, il faut créer une section de l'enseignement du français à l'usage des imams qui souhaitent dispenser un enseignement religieux.

Contribution positive des groupes religieux

Les groupes confessionnels apportent souvent une contribution précieuse à la vie de la communauté, par exemple en partageant leurs immeubles et centres sociaux, ou en commanditant davantage d'espaces publics. Ce type d'engagement doit être encouragé activement.

Par son travail dans les forces armées, les hôpitaux et les prisons, le clergé a montré qu'il joue un rôle important dans les institutions publiques. Il a été clairement démontré que, dans certains cas particuliers, la réhabilitation spirituelle menait à la réhabilitation des criminels.

Il est important que les 3 religions abrahamiques travaillent ensemble plus efficacement dans des secteurs humanitaires comme l'aide au développement et le soulagement de la pauvreté.

RAPPORT

Introduction

Lord Prosser, Président du colloque, ouvrit la discussion en soulignant la nécessité de distinguer les groupes religieux (confessionnels) d'autres groupes dans la société. La définition est nécessairement très vaste, mais il faut quelques paramètres.

Jacques Rigaud, co-président, opposa la France, où la laïcité a contraint l'Eglise et l'Etat à se séparer, à la Grande-Bretagne où la religion continue à jouer un rôle significatif dans la vie nationale. En France, la question religieuse n'a cessé d'être un problème litigieux au fil des siècles au cœur de la vie nationale et culturelle. En Grande-Bretagne, la question religieuse a été de fait réglée en donnant à l'Eglise un statut national au 17^{ème} siècle. En France, en revanche, les controverses - Edit de Nantes, Jansénisme, Constitution Civile du clergé, Concordat, anti-cléricalisme - ont continué à dominer le débat national. La question de l'école laïque est au cœur même de la polémique Eglise-Etat. Le problème n'a toujours pas été résolu. Un débat parallèle se poursuit sur les mérites de l'assimilation des minorités ethniques et groupements confessionnels, soumis à la loi laïque. L'objectif d'intégration est-il encore possible et souhaitable ?

1 - Aperçus historiques des situations française et britannique

John Wolffe, exposant le contexte historique anglais, expliqua que l'Eglise d'Angleterre est une composante de la vie nationale anglaise. Anglicanisme et « Anglicité » ont en effet fusionné. L'alliance du trône et de l'autel est restée une force puissante au 20^{ème} siècle. Mais tandis que le conflit entre religieux et laïc s'est exacerbé en France, il ne faut pas minimiser l'importance des désaccords en Grande-Bretagne. En particulier, il y a une demande continue de la « desinstitutionnalisation » de l'Eglise d'Angleterre, c'est-à-dire suppression de son rôle privilégié dans la vie nationale, particulièrement par les minorités ethniques. (En fait, l'Eglise d'Angleterre n'a reçu aucune subvention parlementaire depuis le début du 19^{ème} siècle). Au nord de la frontière, à l'inverse de l'Angleterre, l'Eglise d'Ecosse est un cas de « desinstitutionnalisation » virtuelle. Parmi les autres questions posées maintenant, figure celle de l'héritage des bâtiments religieux : ceux-ci doivent-ils être principalement utilisés pour célébrer l'« Anglicité », ou comme lieu de réconciliation dans une société multiculturelle ? Cependant une autre question d'actualité récurrente est de savoir si la Grande-Bretagne devrait s'inspirer de l'expérience française pour trouver une voie clairement laïque vers la cohésion sociale.

Yves Bruley souligna le fait que cette année est le centenaire de cette loi historique de 1905, qui sépare l’Eglise de l’Etat. Beaucoup de Français pensent que cette loi ne concerne que l’école laïque, mais c’est une erreur. Si l’on remet la loi dans son contexte, il est utile de rappeler que le Concordat de Napoléon fut un essai de réorganisation de l’Eglise de France par la loi, sans consultation du Pape, et de ce fait semant les graines d’une profonde division entre les Français. Le sens du Concordat était que ni l’Eglise ni l’Etat ne pouvait légiférer l’un pour l’autre. Il confirma le statut de l’Eglise en réaffirmant qu’une seule religion principale –le Catholicisme–était un bienfait social : d’où nécessité de donner des fonds publics à l’Eglise. En retour, les évêques étaient nommés par les autorités politiques. Aucune autre église ne pouvait rivaliser avec l’Eglise catholique, dont le statut était ratifié. Après 1879, beaucoup de Républicains adoptèrent un point de vue radicalement différent, générant 25 ans de tensions et de combats, avec les plus ardents anticléricaux accusant ouvertement les catholiques de manque de patriotisme, car tournés vers Rome. Pourquoi, disaient-ils, subventionner nos ennemis ?

Il est important de comprendre que la loi de 1905 n’était pas destinée à éliminer la religion de la vie nationale. « La République assure le libre exercice des cultes ». De plus, il ne devait y avoir aucune discrimination entre les religions, ni aucune ingérence de l’Etat dans la vie religieuse. Le Centenaire de la Loi de Séparation a été une occasion de revoir ces principes.

Roger Errera fit remarquer que la plupart des Français soutiennent cette loi , qui suscite deux sortes de problèmes .D’abord, à qui doivent être affectés les biens d’Eglise ? (l’Affaire des Inventaires). Ensuite, la crainte du Vatican que la perte de statut privilégié de l’Eglise Catholique engage d’autres gouvernements ailleurs à faire de même.

Jean-Noël de Bouillane de Lacoste demanda si le gouvernement français choisissait réellement les évêques, au 19^{ème} siècle, ou bien se contentait-il de ratifier le choix du Vatican ? M.Bruley et M. Errera confirmèrent que le gouvernement, en effet, choisissait bien les évêques.

Emile Poulat souligna qu’en 1921,il avait été spécifié que le Vatican nommerait les évêques, et que l’Etat, s’il souhaitait s’opposer à ce choix, devrait arguer de raisons politiques (par opposition aux raisons d’ordre moral). Et cela, dans une limite de temps bien définie.

Mark Pellew définit ainsi la situation en Grande-Bretagne : le souverain accepte l’avis du Premier Ministre, qui joue un rôle décisif dans ces nominations.

D’après **Keith Porteus Wood**,il était impossible jusqu’à une époque récente, d’étudier à Oxford ou à Cambridge , pour un membre non-pratiquant de

l'Eglise d'Angleterre. Il y a encore des secteurs où l'Eglise d'Angleterre se replie sur ses statuts particuliers : l'éducation par exemple . En témoigne le nombre croissant de « concordats » entre l'Eglise d'Angleterre et les Etats d'Europe centrale et orientale .

Revd Professor Daniel Hardy : il semble qu'il y ait deux approches possibles de la définition des relations Eglise-Etat : l'une, basée sur les principes, caractérise la France. L'autre, qui tient compte de l'histoire et de facteurs contingents, est partie intégrante du Royaume-Uni.

Mohammed Arkoun avança qu'il y a quatre pistes bien différentes dans le débat : éducation, philosophie, théologie, et histoire.

Lord Prosser se demanda si l'effet global de la laïcité avait été l'érosion des codes moraux, ou au contraire si l'histoire des 200 dernières années (Déclaration des Droits de l'Homme, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne des Droits de l'Homme etc...) n'avait pas été l'histoire d'un credo moral. Y a-t-il place pour une sorte de religiosité non spécifique ? Il y a beaucoup de points communs dans les trois religions abrahamiques en termes d'éthique et de morale. Ne pourrait-on parvenir à un compromis qui conserverait une part de foi spécifique, tout en partageant ses points communs?

Sir Stephen Wall confirma le niveau d'enracinement de l'Eglise officielle dans le système politique britannique. Le Premier Ministre, par exemple, a un secrétaire particulier qui passe le plus clair de son temps en rendez-vous avec l'Eglise. Il voit la Reine une fois par semaine, y compris dans le cadre de ses fonctions, entre autres, de chef de l'Eglise d'Angleterre.

Gilles Bottine demanda si ce qu'on appelle « Anglicité » est un « mythe fondateur » en Grande-Bretagne. Est-ce une conception partagée par tous sur ce qu'est l'essence du citoyen britannique ?

John Wolffe répondit qu'il est important de distinguer entre « Anglicité » et « Britannité » : l'anglicanisme est, dans tous les sens du mot, l'anglicité.

2 - Quel rôle (s'il y en a un) les communautés religieuses devraient-elles jouer dans la vie nationale et le fonctionnement de l'Etat ?

Emile Poulat fit remarquer les changements de terminologie dans le discours Eglise –Etat. L'idée de laïcité n'apparut jamais dans la législation au début du 20^{ème} siècle. Il y a seulement 25 ans , ce mot ne s'appliquait qu'à l'école. Il n'a que récemment élargi son sens vers une plus vaste notion de laïcité. Reprenant le contexte historique déjà dessiné, il évoqua les tensions traditionnelles entre

les « sacerdoce et l'empire ». Dans la plus grande partie de son histoire, les autorités françaises ont perçu leur rôle comme une rivalité avec le Vatican et le Saint Empire Romain. Au surplus, le monarque lui-même se dotait d'une autorité religieuse d'essence supra-nationale. Le « Catholicisme à la française » (Gallicanisme) est en fait l'ancêtre direct de « la laïcité à la française ». Il est important de réaliser que dans la pratique, l'Eglise et l'Etat étaient plus séparés sous l'Ancien Régime qu'on ne le croit généralement. De la même manière, la séparation fut moins prononcée sous les 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} Républiques. Il faut comprendre que la laïcité a été entendue comme la « liberté publique de conscience ». Ce principe-clé est basé sur l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ceci fut une vraie révolution.

M. Poulat élargit la discussion historique en rappelant qu'en 1905, les députés refusèrent de rendre les bâtiments religieux à l'Eglise et décidèrent qu'elle pourrait continuer à s'en servir. Pour sa part, l'Etat s'engageait à respecter l'autorité des évêques. La subvention publique (plus de 40 millions de francs) fut suspendue. L'impact financier surtout sur les petits diocèses fut très grand. La loi de 1905 était une loi d'ouverture : tous les cultes étaient admis dorénavant. Quant au mot « laïcité », il a deux niveaux de sens : « l'émancipation des esprits par la raison », et « la pacification des esprits par le droit ».

Mark Pellew fit remarquer que dans une perspective française, le rôle de la religion dans la vie nationale pourrait être évalué à 0/10. La Grande-Bretagne atteindrait probablement 3 ou 4/10. Les Britanniques sont très pragmatiques sur le sujet des relations entre l'Eglise et l'Etat. Les Anglais acceptent les traditions et le décorum de leur Eglise officielle, avec un monarque à sa tête et des évêques anglais au Parlement. Mais pas des Ecossais. Les prières et les hymnes sont chantés dans les événements publics et dans les écoles primaires, dont la moitié est gérée par l'Eglise. Il y a une totale liberté de culte : les Sikhs, par exemple, ne sont pas obligés de porter de casque pendant leurs déplacements en 2 roues. On critique beaucoup en Grande-Bretagne la politique française dans ce domaine, mais il faut tout de même admettre cette évidence quelque peu gênante que quelques communautés religieuses et ethniques en Grande-Bretagne sont en train d'évoluer vers la ghettoïsation. La Grande-Bretagne, avec son attitude hyper-laxiste, a peut-être besoin de s'inspirer de la France.

Sur la question d'identité nationale, le recensement de 2001 en Grande-Bretagne révéla que 95% des citoyens britanniques se considèrent comme britanniques, anglais, écossais, irlandais ou gallois. Une plus petite proportion de non-chrétiens se définit surtout dans ces termes. Il est intéressant de garder à l'esprit que 43% seulement des Musulmans sont nés au Royaume-Uni.

Il est évident que les écoles mono-ethniques ou religieuses des centres urbains ont des niveaux scolaires plus bas et des taux plus élevés de délinquance et de

criminalité. Il faut remarquer que les écoles de l'Eglise d'Angleterre intègrent les Musulmans, alors que les écoles catholiques, juives et musulmanes n'admettent aucun membre d'une autre religion. Il est regrettable qu'en Irlande du Nord, 5% seulement des enfants fréquentent des écoles intégrées. Il faut souligner le rôle important du clergé dans d'autres domaines de la vie civile, y compris les prisons avec le système des aumôniers, et dans les forces armées.

En termes d'orientations extérieures, alors que l'Europe ne semble pas très attirée par l'organisation religieuse du Royaume-Uni, la plupart d'entre elles ont une vue d'ensemble générale, et très active, sur des problèmes comme l'aide et le développement. Sur la recommandation du Comité de Lord Wakeham, on suggéra récemment cette intéressante proposition que 10 des 26 évêques soient de confession non anglicane. Mais le Gouvernement rejeta ce projet, la principale difficulté concrète étant qu'il n'y a pas de leaders ou de représentants marquants à la tête des autres religions.

Judith Lemprière souligna la distinction entre assimilation et intégration, cette dernière véhiculant une plus grande notion de respect mutuel. Sur la question des performances des écoles primaires, il faut noter que beaucoup d'écoles confessionnelles peuvent se targuer d'un haut niveau de succès scolaires, et également que beaucoup d'écoles primaires catholiques acceptent des élèves non catholiques.

Mona Siddiqui suggéra qu'un des problèmes les plus épineux était de savoir comment gérer ces groupes confessionnels socialement très ostensibles, sans toutefois, aux yeux de beaucoup, être perçus comme des membres à part entière de la société. Nous avons besoin de définir ce qu'est une religion qui constitue un problème pour la communauté. Il ne fait pas de doute que la race joue un grand rôle dans notre regard sur ces communautés. Demandons-nous si, au 21^{ème} siècle, l'affiliation religieuse est une excuse pour la haine raciale.

Gita Sahgal remarqua que les groupes religieux commencent à prendre de fortes positions sur les mariages forcés, cassant de ce fait une forme de multiculturalisme. Elle trouve dérangeant que l'enseignement du créationisme soit dispensé dans certaines écoles d'Etat. On constate aussi une forme de ghettoïsation dans certaines villes où les familles moyennes, laïques se réfugient dans les écoles confessionnelles, laissant les familles les moins évoluées socialement, ou moins avantagées rester dans des établissements moins performants. Pour comprendre l'ensemble de la situation, nous devons non seulement regarder le rôle des minorités, mais celui de l'Etat et son influence.

Khalid Hamdani souligna la vivacité du débat actuel, dans beaucoup de pays européens, sur la définition de l'identité nationale. En France, le symbole principal de l'identité culturelle est le Catholicisme. Le défi est de savoir comment définir l'identité dans la population en général, par rapport aux élites

dans les pays plus riches ? En France, on s'accorde à penser qu'il y a au moins certains éléments de base, ou des valeurs communes, qui forment une identité culturelle commune. Y a-t-il une voie intermédiaire, pas aussi « laxiste » qu'au Royaume-Uni, mais moins normative (ou autoritaire ?) qu'en France ?

Mohammed Aziz contesta l'idée qu'un modèle ultra-tolérant conduit à la ghettoïsation. En fait, c'est le contraire qui est vrai : la tolérance empêche la ghettoïsation. On peut penser que le fait de permettre aux jeunes filles de porter le foulard à l'école leur permet en fait de sortir du ghetto.

Don Horrocks dit que les Evangélistes sont un courant très fort au Royaume-Uni, et représentent le plus dynamique des groupes chrétiens. L'Etat devrait apprendre à canaliser les groupes les plus ostentatoires : les Evangélistes ne prennent pas le chemin de la discrétion. Le travail qu'ils accomplissent dans les prisons montre combien la rédemption spirituelle peut conduire à la réhabilitation des criminels. Ce type d'entreprise est utile à la société , et devrait être encouragé.

Roger Errera proposa une définition moderne de la laïcité : neutralité dans les services publics, liberté de conscience, respect des convictions des autres, et rejet de toute forme de discrimination dans le domaine religieux.

3 - Jusqu'à quel point les gouvernements devraient-ils s'engager avec les organisations religieuses ?

Jacques Rigaud fit remarquer que les mêmes problèmes se retrouvent des 2 côtés de la Manche, depuis la manière de nommer les évêques jusqu'à l'engagement des groupes confessionnels dans les questions sociales. Il se dit frappé par la tolérance qui caractérise la culture britannique, plus évidente peut-être qu'en France, où la guerre a été une constante dans les controverses religieuses .

John Battle cita l'« Utopia » de Thomas More, vision puissante et profondément religieuse de la société. Parmi ses caractéristiques figurent la possession commune des terres, le souci des pauvres et des personnes âgées et la tolérance religieuse. Très récemment, le Premier Ministre britannique et le Président de l'Indonésie passèrent 2 heures ensemble à discuter de la place convenable de la religion dans la vie publique .Il (John Battle) a été chargé par le Premier Ministre de travailler sur le rôle des communautés religieuses dans la société. Il a dû traiter directement le problème dans sa circonscription parlementaire, qui se targue de 2 mosquées, 4 églises catholiques, 6 églises anglicanes, 11 chapelles méthodistes, et un nombre conséquent d'Hindous, de Sikhs, Jaïns, Bouddhistes, Bahais et Quakers. Ces communautés participent très activement à la vie locale, et il est essentiel de les intégrer. Il a récemment travaillé avec les départements du gouvernement pour développer des formes encore plus actives d'engagement de ces communautés.

Il faut, dit-il préciser encore davantage ce que l'Etat et les autorités publiques pourraient faire de plus. Un exemple évident est à voir dans le secteur de l'intégration urbaine : une discussion entre ces autorités et les groupes religieux serait sûrement utile, sur l'utilisation et l'ouverture de leurs bâtiments à un usage plus collectif. Jusqu'à présent toutefois, c'était une idée très répandue en Grande-Bretagne que la vie spirituelle des individus ne devait pas empiéter sur leur vie publique .Ceci a eu comme effet de « privatiser » les communautés religieuses au Royaume-Uni. C'est regrettable, car il est clair maintenant-comme l'est l'intérêt des aumôniers interconfessionnels de prisons par exemple – que la société a beaucoup à gagner à des engagements et initiatives concrètes de ces groupes. Ils peuvent vraiment faire la différence.

Alain Dejammet fit remarquer que la cinquième République en France avait ajouté à la Constitution de la quatrième « Egalité devant la loi », valable pour toutes les races et religions. On a clairement établi le principe que la religion ne devait avoir aucune espèce de statut particulier. En pratique, bien sûr, le Catholicisme domine la vie nationale en France. Ceci est même valable au niveau politique où les ministres vont régulièrement rendre visite au Saint-

Siège. Un autre aspect de ce rôle significatif de la religion est constaté par le fait que les prêtres ayant quitté la France après 1905 sont devenus de vrais ambassadeurs culturels à l'étranger, dispensant l'usage de la langue et de la culture françaises, plus particulièrement au Moyen-Orient. Et ceci avec le soutien du Gouvernement (le Consul Général de France à Jérusalem par exemple est censé défendre les églises catholiques et chrétiennes en Terre Sainte).

Ce que la loi de 1905 a souligné est la nécessité de trouver les moyens concrets pour exercer la liberté de culte. L'Islam, par exemple, n'a pas hérité de bâtiments religieux. Quelles seraient les lois nécessaires pour donner aux Musulmans les moyens de célébrer leur culte ? Il faut aussi, peut-être, envisager la création d'un enseignement, d'abord du français, destiné aux imams qui eux-mêmes veulent dispenser une instruction religieuse en France. D'autres questions sont encore sans réponse : quelles sont les limites réelles de la liberté de conscience à la lumière de la loi de 2001 sur « les dérives sectaires » ? Devrait-il y avoir un droit à des lieux de culte ? Y a-t-il un droit à l'éducation religieuse (avec éventuellement des subventions publiques) si un tel enseignement doit être indépendant des programmes nationaux ?

La France est en effet très loin du niveau de tolérance britannique sur les sujets religieux. Elle est mal équipée –à cause de son « juridisme »- pour comprendre ce que veulent réellement les religions, et comment celles-ci peuvent être une force dynamique dans les régions comme les Balkans ou l'Afrique, par exemple.

Roger Errera souligna que la plupart des jours de congé en France sont des fêtes religieuses. Un autre problème est que beaucoup de maires refusent le permis de construire une mosquée. En fait, la loi française autorise les maires à disposer de terrains pour cela, mais ce droit n'est jamais utilisé. De manière générale, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont 40 ans d'avance sur nous en matière de discrimination.

Mohammed Aziz souligna le défi d'une plus grande compréhension de l'Islam auquel nous sommes confrontés. Un exemple concret et positif en est le Centre des Etudes Islamiques à Oxford, dont la conception fut basée sur des plans islamiques. Après des protestations comme quoi ce Centre allait détruire l'architecture de la ville, le plan actuel avec des quadrilatères, inspiré par les mosquées de l'Espagne musulmane, et des entrées selon des plans d'Ispahan, s'est avérée être très plaisant et a dissipé les craintes initiales du public.

La question est maintenant de savoir comment améliorer la compréhension de l'Islam par le public, à travers un vaste éventail d'activités, y compris les affaires et la culture. Une question se pose aux banques arabes : n'y a-t-il aucun bénéfice pour le Royaume-Uni qui accueille ces établissements ? En ce qui concerne le Centre Musulman de Londres, un investissement de 10 millions de

£ donne des facilités à la communauté que les autorités locales sont incapables de donner, et ne le souhaitent d'ailleurs pas. A Dudley (West Midlands), les associations musulmanes ont levé 15 millions de £ pour une cathédrale-mosquée d'inspiration gothique et arabe. Le bâtiment doit être géré non par les musulmans, mais par tous les habitants de Dudley, moyennant des services de santé et d'éducation ouverts à tous. Il serait sûrement souhaitable que le Gouvernement soutienne financièrement de telles initiatives, et augmente leur rayon d'action et leurs ambitions.

Mohammed Arkoun suggéra que nous n'avons pas encore les bonnes clés pour comprendre la religion, particulièrement l'Islam. Nous conceptualisons d'après l'héritage de la pensée du Moyen-Age, en dépit du travail des historiens et des théologiens. Il est regrettable qu'il existe un tel refus d'aborder les questions religieuses par le biais de la raison. Tout ce que nous avons est la Loi, mais c'est la Raison qui est la clé.

Anthony Grayling argua qu'il est désormais courant d'intégrer des populations et des groupes dans le domaine public, leur donnant ainsi le droit de réclamer ensuite tout ce qu'ils peuvent en tirer. C'est une tendance préoccupante. Les Pays-Bas sont maintenant confrontés au dilemme de tolérer des groupes qui sont eux-mêmes intolérants. Une telle tolérance s'est avérée dangereuse. Le Gouvernement britannique s'est employé à ne solliciter que 5% de la population pour lever des fonds pour des écoles confessionnelles. Mais la communauté juive-généralement bien intégrée- s'est révélée capable de lever ses propres fonds pour de telles écoles. Est-il juste d'inciter des groupes à réclamer des bienfaits excessifs de la société ?

Didier Leschi précise plusieurs points concernant l'Islam en France : l'armée française n'avait plus « d'aumôniers » musulmans ; ce qui était une régression par rapport à la situation de la première moitié du XX^{ème} siècle. Une aumônerie musulmane est en cours de création. Il n'y a aucune donnée chiffrée officielle concernant le nombre de Musulmans en France. L'Etat français ne reconnaît les Musulmans que pratiquants. Il souhaite dialoguer avec des représentants de la communauté musulmane, comme communauté culturelle. C'est l'objet du soutien apporté par l'administration à la création du Conseil français du culte musulman.

Reverend Maxwell Craig fit remarquer que l'Ecosse a depuis 80 ans des écoles religieuses d'Etat. Ceci a quelques conséquences regrettables : les familles sont de fait divisées, des communautés entières-qui auraient pu être intégrées- sont séparées. Il y a quelques points positifs : les écoles catholiques dans l'ensemble proposent une excellente éducation. Ses propres petits-enfants fréquentent des écoles multi-confessionnelles, mais il n'y a pas d'élèves catholiques. Et il est important que cette religion aussi soit intégrée dans la société. Les écoles catholiques reçoivent des subventions depuis 1918 ; avec le

recul, ceci s'est avéré une erreur . Il faut refuser obstinément l'idée que les communautés religieuses ont droit à des subventions publiques.

Père Patrick Desbois fit remarquer que le mot « respect » a un sens plus positif que celui de « tolérance ».

Mona Siddiqui reprenant le thème de la Raison à propos de l'Islam, avança qu'en vérité cette Raison avait un rôle primordial dans la pensée de beaucoup de ses dirigeants. Malheureusement, ces voix sont perçues comme académiques et non représentatives des masses. Leur approche raisonnée n'est pas encore suivie d'applications concrètes.

Particulièrement depuis le 11 septembre, l'approche du Gouvernement a été trop timide sur les problèmes religieux : on a passé trop de temps à examiner toutes les demandes des communautés religieuses pour les calmer. Nous risquons d'être détournés d'une ligne de pensée intelligente et stratégique dont nous avons terriblement besoin. Cette indulgence n'est en rien bénéfique, et dissuade les communautés religieuses de se pencher sur leurs vrais problèmes.

Jean-Noël de Bouillane de Lacoste attira l'attention sur le fait que les protestants français doivent assumer l'entretien de leurs églises, à la différence des catholiques. Cette situation est injuste : il devrait y avoir égalité de traitement.

Khalid Hamdani affirma que toutes les populations indigènes demandent des garanties à leurs autorités nationales. Il est juste que les chefs des communautés religieuses puissent maintenir leurs libertés. Il y a beaucoup à apprendre du pragmatisme britannique à cet égard, et il faudrait davantage de tolérance en France. Dans les écoles, l'enseignement des religions devrait être basé sur les textes sacrés fondamentaux. De même, les principes démocratiques devraient découler des textes-clés sur la démocratie.

Keith Porteus Wood proposa une explication des bons résultats des écoles confessionnelles : ces écoles sont généralement en mesure de sélectionner leurs élèves, et il y a une diminution des enfants de milieux défavorisés dans les écoles de l'Eglise d'Angleterre.

Les minorités religieuses réclament maintenant des subventions publiques, dont le seul résultat serait la ségrégation et le sectarisme. Il est anormal que la Grande-Bretagne, un des pays les plus agnostiques au monde, ait encore des églises aussi influentes sur la vie nationale. Les communautés religieuses forment de véritables processions pour rencontrer des ministres, chacun avec une liste d'exigences. A coup sûr, nous devrions porter davantage nos efforts sur ce qui nous unit en tant que nation, que sur ce qui nous divise.

Emile Poulat fit remarquer que la subvention de l'Etat aux églises catholiques en France est en fait une espèce de « don en nature » des autorités locales qui assurent l'entretien, les réparations etc...

Il y a quatre catégories de « tolérance » : la tolérance privée, que la société considère comme une vertu ; la tolérance publique, pas véritablement une vertu, mais une question de politique et de Droit ; la tolérance civile, qui concerne l'oecuménisme ; et enfin, la tolérance religieuse. La question –clé est : doit-on tout tolérer ? Chaque société a ses « intolérables ». Il nous faut maintenant nous concentrer sur ce qui constitue véritablement l'intolérable.

Professor John Bell dit qu'il y a deux approches de base sur le rôle de la religion dans la société. L'une est de rester en retrait. L'autre est un engagement actif. Les deux ont leurs limites . Nous sommes tous responsables de quelque chose de plus grand et qui nous dépasse : le futur de la société. Le défi consiste à créer un espace dans lequel on peut valoriser et jouir de la vie toute entière.

Roger Errera fit remarquer que la Grande-Bretagne et la France partagent un cadre commun de lois et de normes, sous la forme d'articles sur le sujet dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et la Charte de Droits Fondamentaux, qui constituent une part du Traité Constitutionnel de l'Union Européenne (qui reste à ratifier).

Sir Stephen Wall souligna combien est complexe la situation concernant les écoles confessionnelles : sur les 220 écoles catholiques du nord de Londres, 2 ont une majorité d'élèves musulmans. Dans quelques années , il est probable que l'Archevêque de Westminster viendra du Sri –Lanka ou du Ghana. Le volume des immigrants entraîne des changements de dynamique dans l'Eglise Catholique. Cela signifie qu'en dépit de la baisse de fréquentation des églises, les congrégations catholiques sont stables dans certains quartiers de centre ville, comme Westminster, à cause de l'immigration.

Selon **Philippe Malaurie**, il n'y a pas de « hiérarchie d'expérience » entre la Grande-Bretagne et la France : les deux cas sont différents. Il ne faut pas non plus, en exaltant la Raison, oublier les nombreux crimes commis au nom de la raison. Nous devons nous rappeler l'importance d'autres héritages culturels, notamment la tradition grecque, et plus largement la tradition classique.

Pour **Mohammed Aziz**, la société doit maintenir une distinction entre les questions purement religieuses-qui doivent être assumées financièrement par les communautés elles-mêmes- et les institutions religieuses lorsque celles-ci offrent des services publics plus étendus, justifiant ainsi les subventions reçues.

Mona Siddiqui regretta que la crainte-induite par le « politiquement correct »- d'être catalogué comme islamophobe, antisémite, etc... n'en vienne à engendrer un refus d'aborder les problèmes avec honnêteté.

Alain Dejammet dit que la première leçon de la raison est d'aller au texte lui-même directement. D'autres mots-guides , qui pourraient être utiles pour aborder le rôle de la religion sont : humour, rigueur, (au sens méthodologique) et respect : un concept majeur dans la Charte des Nations-Unies en application à des problèmes tels que les frontières, la politique envers les communautés religieuses etc....

Jacques Rigaud, appuyant ces observations, ajouta que l'interprétation étroite de la Loi (« juridisme ») n'est pas suffisante.

4 - Perspectives d'avenir

Lord Prosser, dans son introduction de la session, replaça la discussion dans son contexte historique, et évoqua le vieil adage : rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César ; et au Moyen-Age, la division entre le spirituel et le temporel. Dans le contexte contemporain, il revient à l'Etat (César), de définir les normes de conduite tolérables, et, à l'inverse, ce qui doit être considéré comme intolérable. De nos jours, les Eglises ne fixent pas de telles règles, mais elles laissent la parole aux politiciens. La notion de « communauté religieuse » a altéré le sens du mot communauté, de sa signification traditionnelle d'un groupe qui a des choses en commun, vers un sens plus restreint d'unités discrètes et différentes au sein de la société. Jusqu'où faut-il encourager cela ? Peut-être faut-il orienter les discussions des groupes vers les individus qui composent ces groupes ?

Jacques Viot observa que, d'après ce qu'il a entendu au cours de ce colloque, la France a encore beaucoup à faire pour expliquer ce qu'elle veut dans ce domaine des relations Eglise-Etat. Quant au concept de laïcité, il ne peut être compris que dans le contexte des valeurs spécifiques de la France, notamment l'égalité.

Didier Leschi explique qu'en France la liberté de l'exercice public du culte est un droit garanti par la loi. Pour cette raison, la montée de l'intolérance en France est « hors la loi ». Nous assistons à une augmentation de demandes spécifiques de la part des communautés religieuses avec pour conséquence un durcissement des positions chez les « laïques ». En ce qui concerne les implantations religieuses, il indique que la loi de 1905 interdit les cimetières confessionnels (autres que ceux avec des emplacement religieux déjà affectés), mais autorise les carrés confessionnels dans les cimetières dès lors que les tombes ne sont pas physiquement séparées du reste du cimetière, par un mur

par exemple. Dans plusieurs municipalités, on a assisté à une certaine régression : des écoles ont abandonné l'usage de proposer des plats sans porc, insistant pour que les repas soient les mêmes pour tous. Des localités ont refusé d'accorder un permis de construire pour de nouveaux bâtiments religieux. A chaque fois l'administration intervient pour rappeler que l'exercice public du culte suppose des lieux de culte. En ce qui concerne le port du voile et du « hijab » la loi récente n'a pas été une surprise. La question a été soulevée dans les années 80 non par l'Etat mais par le corps enseignant. Ce sont en grande partie les professeurs qui depuis 1989 débattent de cette question. Mettons ce problème en perspective : environ 200 filles portaient le hijab à l'école en septembre. 135 l'ont retiré, 45 seulement ont été expulsées. Pour ce qui est de l'abattage rituel, la France a adapté l'application des directives de l'Union européenne. Si elle ne l'avait pas fait, il y avait eu de sérieuses frictions religieuses puisque, prises à la lettre, ces directives, au nom de la protection de la condition animale, limitent la production de nourriture abattue de manière rituelle (halal ou cachère) et sont vécues comme une entrave à la liberté religieuse par les pratiquants musulmans et juifs.

Anthony Grayling dit que la tolérance en Grande-Bretagne ne comporte aucune connotation de condescendance. C'est un concept totalement positif-aussi positif que le sens français du mot « respect ». Parlant en tant qu'athée, il attache beaucoup d'importance à la stricte neutralité dans le domaine public, qui devrait être le cadre dans lequel chacun est libre de poursuivre ses propres buts. (C'est le sens du mot « sécularisme »). Au lieu de cela, nous avons le discours sur les Droits de l'Homme. Il est intéressant de noter que lorsque la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fut adoptée, c'est dans les colonies qu'elle suscita le plus d'enthousiasme : le Royaume-Uni et la France ne l'apprécièrent pas beaucoup.

Nous disposons maintenant de moyens pour organiser un espace public neutre, dans lequel tous les groupes peuvent officiellement avoir un statut uniforme. Par extension, il serait injuste de la part de l'Etat de privilégier tel ou tel groupe. Nous ne subventionnons pas les syndicats pour diriger nos écoles et produire des marxistes !

Il y a une question fondamentale de principe, et une autre de pratique. La question de principe dérive du fait que l'orientation religieuse, à la différence de l'ethnie ou du sexe, est une affaire de choix. Comment l'Etat pourrait-il donner un statut spécial à quelques groupes d'individus uniquement parce qu'ils ont choisi un ensemble de croyances ? La question pratique est la suivante : que se passerait-il si les groupes religieux devenaient plus affirmés et commençaient à se heurter les uns aux autres ? L'Histoire est en grande partie une histoire de conflits religieux. Mais grâce à notre conception du Droit, nous réussissons à vivre tous ensemble en paix. La tolérance, tout en étant une notion positive, est en effet passive, mais aussi précieuse si elle s'appuie sur un cadre fortement laïc et fondé sur le droit.

Roger Errera observa que la France est le pays d'Europe qui a le plus grand nombre d'ethnies, et a eu la plus importante immigration depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Les autorités politiques ont dû, de manière croissante, faire face à cela. Il a été convenu en France d'accepter les revendications des Arméniens, par exemple, sans pour autant accuser les Turcs de génocide.

La question-clé est de traduire le concept « civilité » dans le concret. Il faut franchir un certain nombre d'étapes. Tout d'abord, concevoir des règlements qui admettent le fait qu'une nation est plus qu'un conglomérat de communautés. Ensuite, la « civilité » implique le respect de la Constitution et des lois. Troisièmement, cela implique tout un ensemble de structures publiques telles que les écoles et les prisons, respectant les règles et les normes afférentes. Quatrièmement, cela signifie éviter l'arbitraire, ou les interventions mal perçues des pouvoirs publics. Et enfin, cela implique plus d'information et de formation pour les professionnels- enseignants, personnel d'hôpitaux, etc.

Revenant au thème des frontières physiques entre les religions dans la vie civile, Monsieur Errera dit que les emplacements réservés aux différentes religions dans les cimetières sont l'affaire des maires locaux, soumis à des règles de base, comme l'absence de barrières matérielles. Il est également intéressant de noter que l'objection de conscience, pour le service militaire, avait été admise en France. La République française sait être libérale et intelligente quand elle le veut. Il faut protéger ces acquis.

John Cornwell dit que l'Eglise Catholique au 19^{ème} siècle était ce qu'est l'Islam maintenant. Mais après le Concile Vatican II, il fut admis pour la première fois qu'une bonne société est celle où les personnes peuvent choisir et pratiquer leur propre foi. Il est maintenant « chrétien » de croire au pluralisme et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour la première fois, il est admis que la religion peut contenir en son sein une société pluraliste.

Reprenant l'argumentation du Pr Grayling, Mr.Cornwell dit que du point de vue d'un croyant, la question n'est pas le « choix », mais la « vérité ».Face aux vives discussions actuelles sur des problèmes tels que le clonage ou les mariages homosexuels, la question importante devient : comment un groupe confessionnel devrait-il passer de l'adhésion à des lois morales, à la formulation des lois civiles. L'idée que les religions n'ont pas de réponse à cette question est absurde.

Gilles Bottine remarqua qu'en dépit de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il y a 2 organismes d'état chargés de ces questions : le Bureau Central des Cultes au sein du Ministère de l'Intérieur, et la Mission interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires. La mise en place de ces organismes a été induite par deux facteurs : les angoisses des parents dont les enfants avaient été attirés vers des cultes sataniques (dérives sectaires), et par l'évidence

d'autres formes de dérives au sein des religions plus anciennes. La vigilance de l'Etat a comme principes la tolérance, le respect des croyances des autres et la modération.

Mohammed Aziz fit remarquer que les religions chrétienne, juive et islamique sont toutes les trois nées dans la même partie du monde, bien que les deux premières soient à proprement parler davantage des religions « européennes ». On peut espérer que l'Islam à son tour pourra prendre place au rang d'une religion européenne. Il est difficile d'établir une distinction claire entre identité d'une part, et appartenance religieuse de l'autre : « si je renonçais à l'Islam, je serais toujours discriminé... Je me tournerais vers l'Etat pour protéger mon identité - pas pour me donner des privilèges - mais pour protéger mes droits fondamentaux ».

Emile Poulat dit que plusieurs ministères ont leurs propres conseillers religieux, ou des groupes de travail. Enchaînant sur les responsabilités religieuses de l'Etat, il observa que, si la religion est devenue une affaire strictement privée, la pratique religieuse est encore considérée comme une affaire publique garantie par les autorités. Les églises catholiques appartiennent toujours au domaine public, et sont ouvertes au public. Les Eglises ont un rôle majeur et un impact social, il est donc difficile de voir comment elles pourraient devenir privées.

Daniel Hardy dit que les églises chrétiennes en Europe avaient eu longtemps un statut privilégié, mais ce n'est plus celui de l'Empereur Constantin. Quant au discours moderne sur les Droits de l'Homme, il ne peut pas être lié à la laïcité. La solidité de la religion doit être développée de l'intérieur, et non sous la contrainte de menaces extérieures. La question-clé est donc maintenant de savoir comment établir un domaine public, laïc et religieux, pour la future société.

Alain Dejammet demanda si nous pourrions substituer maintenant le culte de l'humanisme à la religion. Il est frappant de voir combien tant de personnes dans les régions touchées par le tsunami réagirent spirituellement, malgré l'absence évidente d'un Dieu bienfaisant... Notre point de départ est que la religion existe : il nous faut prendre cela en compte. L'humanisme est une approche avec de fortes racines dans notre héritage culturel, mais elle n'est pas la seule. L'important, pour traiter des questions religieuses judicieusement, est d'éviter les excès. L'approche française laïque au sujet de la nourriture dans les cantines scolaires s'est avérée équitable et neutre, prenant en compte les différentes religions, et respectueuse de toutes les croyances.

Mark Pellew dit que toutes les grandes religions du monde sont fondamentalement publiques et orientées socialement, même si privées en théorie. Quant à l'évidence du côté positif de la religion, nous avons pu observer le rôle joué par les leaders religieux au moment du Jubilé d'or de Sa

Majesté en 2002, et au Jubilé de la campagne pour la remise des dettes –preuve de la capacité réelle pour les groupes religieux à travailler ensemble. Les trois religions abrahamiques sont *très* semblables, et peuvent utilement œuvrer ensemble dans des domaines comme l'aide au développement, et le soulagement de la pauvreté.

Père Patrick Desbois dit que l'Eglise catholique s'est réveillée après la Shoah et le Concile Vatican II. Le respect des autres religions est devenu le « mot d'ordre ». Il s'est avéré aisé de réunir , à titre individuel, des chrétiens, des juifs et des musulmans dans des colloques. Mais cela ne va pas au-delà. La tâche est maintenant de mobiliser le « noyau dur » et la masse des fidèles de chaque religion, et de développer de nouveaux projets dans les zones en difficulté.

Mohammed Arkoun conjura le Conseil Franco-Britannique de mettre en œuvre toute la richesse des ressources humaines et historiques de nos deux pays pour introduire l'instruction religieuse-au sens d'un enseignement « scientifique », basé sur des évidences, au niveau du secondaire. Il y a déjà eu de telles initiatives : l'ancien ministre de la Culture Jack Lang avait créé un Institut Européen pour étudier la dimension religieuse de la vie. Lui-même a créé l'équivalent à Montreuil , sur une base expérimentale. Malheureusement, Régis Debray s'est retiré de cet organisme pour montrer aux autorités qu'elles n'étaient pas à la hauteur de leurs objectifs. Nous devrions maintenant convenir de deux ou trois rendez-vous incluant des organismes tels le Conseil franco-britannique, pour démontrer comment une telle initiative pourrait être poursuivie bilatéralement.

Anthony Grayling dans ses commentaires de conclusion, accepta l'idée que séparer l'identité religieuse de l'identité culturelle était hautement problématique. Sur la distinction entre protection et privilège, il est important de comprendre que, certes, la discrimination est intolérable, mais les minorités devraient faire attention à ne pas inciter à cette discrimination, par exemple, par les vêtements qui, par leur volonté d'afficher une identité ou une allégeance, sont par définition un geste d'exclusion et d'isolement. Dr Grayling, partant de l'intervention de John Cornwell sur le choix et la religion, fit remarquer que choisir une religion est nécessairement destiné à être problématique, surtout si ce choix s'avère être l'espoir des privilèges qui s'y attachent.

Quant à la question de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, il n'est pas neutre de souligner que celle-ci a été préparée principalement par des juristes britanniques, mais n'a été intégrée dans la loi britannique qu'au cours des deux dernières années.

Finalement, il faut admettre que les groupes religieux peuvent apporter une contribution très positive à la société, comme le font beaucoup d'associations dans la vie civile. C'est le rôle que les religions ont tenu dans l'histoire, mais il

faut se souvenir également de leur contribution très négative, parfois. Il faut aussi réaliser que, quelle que soit la sémantique de la distinction entre public et privé, nous devons nous rappeler que nous avons une distinction tout-à-fait opérationnelle et bien acceptée entre les deux qui peut éclairer nos choix politiques.

Jacques Viot rappela aux participants que le président de la Section britannique du Conseil franco-britannique, Lord Radice, avait clairement souligné que la mission du Conseil, fondé il y a 33 ans, est de permettre et de promouvoir les discussions bien argumentées représentant un large éventail de points de vue, non point dictés par le Gouvernement qui a ses propres moyens de communication, mais inspirés par la société civile. La raison a un rôle central à jouer dans ce dialogue. Le colloque a suscité un large échange de vues et a permis aux participants de mieux comprendre les perspectives des uns et des autres. Alain Dejammet a eu raison de demander si l'humanisme est la seule réponse aux maux sociaux et aux catastrophes naturelles. Il y a une vraie nécessité de promouvoir des initiatives nouvelles dans l'information et l'éducation en matière de religion, avec la raison comme outil principal. La Grande-Bretagne et la France ont un rôle spécifique à jouer dans cet effort.

Lord Prosser, dans sa conclusion, n'exclut pas la possibilité d'une suite à cette rencontre. Il est important que ce réseau poursuive ses discussions par tous les moyens possibles : à cette fin, les coordonnées de chaque participant seront diffusées.

LISTE DES PARTICIPANTS FRANÇAIS

Coprésident :

Jacques RIGAUD

Conseiller d'Etat honoraire

Ecrivain

Mohammed ARKOUN

Professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne-Nouvelle

Sylvie BLUMENKRANTZ

Sous-directeur de la Section française du Conseil franco-britannique

Gilles BOTTINE

Secrétaire général de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires)

Jean-Noël de BOUILLANE de LACOSTE

Ambassadeur de France

Président de la Radio Fréquence Protestante

Yves BRULEY

Chargé de mission à l'Académie des Sciences morales et politiques pour le centenaire de la Loi de 1905

Béatrice CASTELLANE

Avocate au Barreau de Paris

Présidente de l'Association des Juristes franco-britanniques

Alain DEJAMMET

Ambassadeur de France

Père Patrick DESBOIS

Secrétaire du Comité de la Conférences des Evêques de France pour le Judaïsme

Roger ERRERA

Conseiller d'Etat honoraire

Marco GONZALEZ

Adjoint du Père Patrick Desbois

Khalid HAMDANI

Consultant en ressources humaines

Membre du Haut conseil à l'intégration

Jean-Marie LE BRETON

Secrétaire général de la Section française du Conseil franco-britannique

Didier LESCHI

Chef du Bureau central des Cultes, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

Emile POULAT

Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Jacques VIOT

Ambassadeur de France

Président de la Section française du Conseil franco-britannique

BRITISH PARTICIPANTS

Co-Chair: The Rt Hon Lord Prosser
Former Senator of the College of Justice
in Scotland

Mohammed Aziz
Advisor to the Muslim Council of Britain,
Director of Faithwise

Rt Hon John Battle MP
Labour member for Leeds West

Professor John Bell
Cambridge University

John Cornwell
Author and Journalist

Rev. Maxwell Craig
Minister of the Church of Scotland
Former Chair of the Church and Nation
Committee

Maurice Fraser
Fellow in European Politics, LSE
Trustee, FBC

Dr Anthony Grayling
Professor of Philosophy, Birkbeck College

Don Horrocks
Head of Public Affairs, Evangelical
Alliance

Dr Harry Judge
Oxford University

Ann Kenrick
Secretary-General, Franco-British Council

Judith Lemprière
Head of Cohesion and Faiths Unit, Home
Office

Clifford Longley
Journalist, Daily Telegraph and Tablet

Pria Lukka
Senior Policy Officer
Commission for Racial Equality

Mark Pellew
Chief Executive to the Secretary General
of the Anglican Communion

Keith Porteous Wood
Director, National Secular Society

Lord Radice
Chairman, Franco-British Council

Catherine Rawlinson
Publications, Franco-British Council

David Rayner
Senior policy advisor, Community
Participation Team (NRU, ODPM)
Secretary of the Inner Cities Religious
Council

Mona Siddiqui
Senior lecturer in Arabic and Islamic
Studies
Director of Centre for the Study of Islam,
Glasgow University

Rabbi Jackie Tabick
Vice President of the Reform Synagogues
of Great Britain
Chair, World Congress of Faith

Sir Stephen Wall
Principal Advisor to Cardinal Murphy-
O'Connor, Archbishop of Westminster

Professor John Wolffe
Professor of Religious History, Open
University

ORDRE DU JOUR

MERCREDI 9 FEVRIER

- 14 h 30** Ouverture des travaux par Lord Prosser et Jacques Rigaud
- 14 h 45** **Introduction : rappel historique sur la situation en France et en Grande-Bretagne**
Intervenants : John Wolffe et Yves Bruley
- Discussion générale
- 15 h 45** Pause
- 16 h 00** **PREMIERE SEANCE**
La place des religions dans la vie de la Nation et dans le fonctionnement de l'Etat
Intervenants : Emile Poulat et Mark Pellew
- L'identité nationale est-elle marquée par la religion ?
 - Quel est le rôle des religions dans les secteurs sociaux, culturels et éducatifs ?
 - Quelle est l'importance du contexte européen ou mondial ?
 - Au Royaume-Uni, les différentes religions devraient –elles être favorisées ou défavorisées dans leur représentation au Parlement, dans la fonction publique et dans les postes gouvernementaux ?
- Discussion générale
- 17 h 30** Fin des travaux

JEUDI 10 FEVRIER

9 h 30

DEUXIEME SEANCE

Attitudes des Etats et responsabilités de la Nation à l'égard des confessions religieuses

Intervenants : John Battle et Alain Dejammet

- Traitement égalitaire entre confessions religieuses, majoritaires ou non
- Comment les aides financières devraient-elles être attribuées ?
- Faut-il apporter le soutien de l'Etat à certaines écoles confessionnelles ou à toutes ?
- L'emploi de la langue anglaise au Royaume Uni et de la langue française en France doivent-ils être encouragés dans la liturgie des différentes confessions religieuses ?
- Le traitement des individus devrait-il tenir compte de leur confession religieuse (à l'hôpital, à l'école, à l'armée, en prison) ?

Discussion

11h

Pause

12 h 30

Déjeuner sur place

14 h 00

TROISIEME SEANCE

Perspectives d'avenir

Intervenants : Didier Leschi et Anthony Grayling

- Comment chaque pays peut-il préserver ses valeurs (démocratie, égalité des sexes, etc.) dans un contexte de diversité religieuse ?
- Comment la société peut-elle à la fois respecter de profondes différences morales et trouver le moyen de résoudre d'inévitables conflits ?
- Des lois traditionnelles comme celles du blasphème en Grande-Bretagne devraient-elles être étendues à plusieurs confessions ou au contraire abandonnées comme inadéquates (laissant place aux lois générales qui traitent d'obscénités ou menaces pour la paix civile, etc)
- Des concepts aussi vastes que la laïcité, l'intégration ou le multiculturalisme doivent-ils être rassemblés ou reformulés de manière utile ?

Discussion

15 h 30

Pause

16 h 30

Conclusion

17 h 00

Clôture du colloque

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontres de personnalités ou de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de l'art, de la politique et des entreprises.

CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

Section française

66, rue de Bellechasse, 75007 Paris

Téléphone : 01 42 75 79 83 - Télécopie : 01 42 75 79 87

Mél. : conseilfrancobritannique@wanadoo.fr